

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

Band: - (1975)

Rubrik: Agence centrale de recherches

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Trois autres stations ont fonctionné en 1975 sur le terrain : une station fixe et une station mobile dans le Timor oriental et une station fixe à Darwin, toutes trois mises à disposition du CICR par la Croix-Rouge australienne.

Ainsi, le réseau radio du CICR a comporté au total 27 stations en 1975. La démonstration a été faite une nouvelle fois que sans cette infrastructure, les opérations du CICR auraient été sérieusement entravées, sinon paralysées.

Réseau d'urgence Croix-Rouge

En application d'une circulaire diffusée le 29 mars 1971 conjointement par la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et le CICR, de nombreuses Sociétés nationales se sont équipées d'une station de radio et ont obtenu de leur gouvernement l'autorisation de l'exploiter sur les fréquences accordées à la Croix-Rouge. Outre les stations installées par le CICR à travers le monde pour ses opérations sur le terrain (voir liste précédente), ce réseau d'urgence comprenait, à fin 1975, les équipements des 19 Sociétés nationales suivantes :

- Asunción (Paraguay)
- Bogota (Colombie)
- Bonn (République fédérale d'Allemagne)
- Delft (Pays-Bas)
- Guatemala-City (Guatemala)
- La Paz (Bolivie)
- Lima (Pérou)
- Madrid (Espagne)
- Managua (Nicaragua)
- Manille (Philippines)
- Nassau (Bahamas)
- Panama (Panama)
- Port-au-Prince (Haïti)
- Quito (Équateur)
- Sanaa (République Arabe du Yémen)
- San José (Costa Rica)
- San Salvador (El Salvador)
- Tegucigalpa (Honduras)
- Vienne (Autriche)

Deux autres Sociétés nationales ont obtenu leur indicatif et l'autorisation d'exploiter une station, mais ne sont pas encore équipées : Bridgetown (Barbades) et Saint-Domingue (République dominicaine).

II. AGENCE CENTRALE DE RECHERCHES

Avec les embrasements du Vietnam, du Cambodge et de l'Angola au printemps, du Liban et de Timor dès l'été, avec les séquelles des conflits récents (Moyen-Orient, Inde-Pakistan, Chili, Chypre) et anciens (notamment la guerre 1939/45), l'Agence centrale de recherches du CICR a connu en 1975 une activité d'une rare ampleur, au siège comme sur le terrain.

Au siège de Genève, le courrier arrivant et partant a totalisé 210 000 plis, soit en moyenne 840 par jour ouvrable, traités par un effectif permanent de 40 personnes, monté à 55 au plus fort de la crise indochinoise.

Indochine : 150 000 enregistrements

En 1975, c'est sans conteste la zone « Asie » qui a valu à l'ACR son activité la plus soutenue sur le terrain. Dès les premiers jours d'avril, l'Agence s'est organisée pour faire face à l'accroissement considérable d'activité qu'allait lui valoir la fin des conflits du Cambodge (17 avril) et du Vietnam (30 avril).

Dépêché au Sud-Vietnam depuis Genève, un spécialiste de l'ACR tenta, dès la mi-avril, d'évaluer l'ampleur du problème « recherches » que soulevait l'exode massif de centaines de milliers de civils fuyant les zones de combat en direction du sud. Il lui apparut très rapidement que la situation était trop mouvante pour permettre l'amorce d'une activité de l'Agence dans les innombrables camps de personnes déplacées, installés à la hâte dans la périphérie de Saïgon et Vung Tau, principalement.

C'est donc vers les pays extérieurs aux théâtres des conflits d'Indochine que se concentrèrent les efforts de l'ACR. Les Philippines, Hong-Kong, la Malaisie, Singapour, Taïwan, furent autant de havres vers lesquels fuyaient des milliers de réfugiés. Deux délégués spécialisés se partagèrent la tâche de les enrégistrer, en collaboration avec les Sociétés nationales et les autorités locales. Des titres de voyage furent distribués à ceux qui, ayant trouvé un pays d'accueil, se trouvaient néanmoins sans pièces d'identité pour effectuer le déplacement.

Un autre centre de regroupement de réfugiés était l'île de Guam (à l'est des Philippines), mais l'enregistrement y fut assuré par les autorités et la Croix-Rouge américaines. Un délégué du CICR y séjourna pour délivrer des titres de voyage.

C'est en Thaïlande que l'ACR eut à affronter le problème le plus vaste. Quelque 60 000 réfugiés avaient cherché un asile provisoire dans ce pays, refluant du Cambodge, du Laos et même du Vietnam.

Le bureau du CICR créé à Bangkok reçut le renfort de spécialistes de l'ACR, qui entreprirent d'enregistrer systématiquement les réfugiés dans tous les camps.

A fin 1975, le fichier ad hoc comportait plus de 52 000 noms, ce chiffre englobant les réfugiés enrégistrés dans les autres pays cités plus haut.

A Genève, ce fichier se complétait d'une liste (remise par la Croix-Rouge américaine) établie par ordinateur et comportant les noms de 80 000 personnes déjà accueillies aux Etats-Unis, tandis que 10 300 autres réfugiés étaient annoncés par les Sociétés nationales de douze pays comme ayant obtenu l'asile à titre définitif dans ces derniers.

En Thaïlande, l'enregistrement des réfugiés ne fut pas la seule activité des délégués spécialisés. Ces derniers tentèrent en automne de mettre sur pied le regroupement des familles disséminées dans différents camps. Cette opération allait débuter quand les autorités thaïlandaises entreprirent la construction de nouveaux camps, plus confortables. Le brassage de populations réfugiées qui en résulta empêcha la mise en œuvre de ce projet de regroupement, qui ne fut toutefois pas abandonné.

Au total, plus de 150 000 noms de réfugiés indochinois se sont ajoutés au fichier général de l'Agence centrale de recherches.

Saïgon-Hô Chi Minh-Ville: enregistrement des étrangers

Avec l'avènement de la République du Sud-Vietnam, le 30 avril, de nombreux ressortissants étrangers se trouvèrent soudain privés de représentation diplomatique, la plupart des consultats et ambassades ayant fermé leurs portes.

Ces étrangers cherchèrent aide et conseil auprès de la délégation du CICR à Saïgon-Hô Chi Minh-Ville, qui les enregistra systématiquement et transmit les listes ainsi constituées aux nouvelles autorités. Ces dernières créèrent par la suite un comité spécial pour régler le problème des étrangers.

Transmises à l'ACR à Genève, ces mêmes listes furent envoyées à tous les pays d'origine des étrangers du Vietnam. Elles rendirent de grands services à la fin de l'année, lors de la préparation des opérations de rapatriement des communautés étrangères ayant souhaité partir.

Enfin, le travail d'enregistrement effectué par la délégation permit à l'ACR de répondre positivement à quelque 2 000 demandes d'enquête (sur un total de 6 000) relatives à des étrangers se trouvant au Sud-Vietnam.

Cambodge: un fichier momentanément clos

Commencées en décembre 1972, les activités de l'Agence centrale de recherches au Cambodge ont pris fin le 17 avril, en même temps que l'ensemble des activités de la Croix-Rouge internationale dans ce pays.

Etabli en collaboration avec la Société nationale, le fichier « Cambodge » — qui ne comprend pas les Cambodgiens enregistrés à l'extérieur du pays — totalisait quelque 80 000 cartes en avril 1975. A la même date, 10 000 demandes de recherches avaient été enregistrées, et 530 personnes recherchées par des parents avaient été retrouvées.

Il faut rappeler que, dans ce conflit opposant les forces révolutionnaires au régime de Phnom-Penh, le CICR n'a malheureusement pu exercer ses activités que d'un côté.

Angola

Dès l'installation d'une délégation du CICR en Angola, le 11 juin 1975, l'Agence centrale de recherches a délégué sur place un expert chargé de jeter les bases d'une activité de recherches de personnes dans ce pays.

Un bureau de l'Agence fut assez rapidement ouvert à Luanda, au siège de la délégation, bénéficiant de la collaboration des délégués en poste dans les autres zones de l'Angola, ainsi que des stations locales de radio, qui diffusaient régulièrement des listes de personnes recherchées.

C'est sur le plan de l'échange de messages familiaux que l'Agence fut la plus active sur le terrain, leur nombre étant approximativement de 3 600. Toujours sur le terrain, 725 enquêtes furent ouvertes, dont moins de 10% aboutirent.

Les messages transmis via Genève (principalement de et à destination du Portugal) totalisaient 2 521 à fin 1975.

Les Portugais furent d'ailleurs les principaux utilisateurs des services de l'Agence. Afin de permettre à la Croix-Rouge portugaise d'ouvrir elle-même une agence de recherches, une collaboratrice permanente du siège de Genève fut détachée à Lisbonne durant deux mois.

Cette collaboration avec la Société nationale, qui s'étendit d'ailleurs au conflit de Timor (voir plus loin), fut des plus fructueuses.

A noter encore que le fichier créé en Angola recélait à fin 1975 près de 5 000 cartes, parmi lesquelles celles des prisonniers de guerre.

Timor

Timor, colonie portugaise, a été, après l'Angola, un autre nouveau front dans les activités de l'Agence. L'action a toutefois pris fin le 6 décembre avec les événements décrits par ailleurs dans le présent rapport (voir page 17).

A cette date, un peu plus de 1 500 prisonniers de guerre avaient été enregistrés, parmi lesquels 23 soldats portugais toujours détenus à fin 1975. A Genève, le siège a enregistré 173 demandes d'enquête, dont 85 ont reçu une réponse positive, et a transmis dans divers pays 253 messages Croix-Rouge envoyés par la délégation du CICR établie à Timor-Est. Quelque 1 500 nouvelles familiales ont en outre été transmises directement par la délégation.

Liban

Grâce à la liaison radio établie par le CICR entre Genève et sa délégation de Beyrouth, l'Agence centrale de recherches a pu rendre de signalés services, même au plus fort des affrontements qui ont endeuillé ce pays. Sur un total d'approximativement 1 800 demandes d'enquête reçues à Genève, émanant principalement de Libanais de l'extérieur, l'ACR a été en mesure de répondre positivement dans 70% des cas. Très souvent, les demandes ont pu être satisfaites dans un délai de 48 heures seulement.

Conflits antérieurs récents: toujours une intense activité

Les séquelles des conflits du Moyen-Orient et de Chypre et des événements du Chili, ont encore représenté un important volume de travail en 1975.

En ce qui concerne le Moyen-Orient en général, où, rappelons-le, des délégations sont toujours actives à Amman, Beyrouth, Damas, Gaza, Jérusalem, Tel-Aviv et Le Caire, quelque 27 000 messages familiaux ont circulé en 1975, en même temps que l'Agence transmettait un grand nombre de documents officiels tels que certificats de mariage, actes de décès, diplômes d'études, etc.

Environ 750 enquêtes ont été ouvertes concernant des civils ou internés civils dans les territoires occupés.

L'Agence a enregistré les noms de tous les détenus notifiés par la Puissance détentrice et visités par les délégués du CICR.

Chili

Le bureau de l'Agence centrale de recherches, qui avait commencé à fonctionner dès le début de l'action du CICR au Chili, a poursuivi ses activités en étroite collaboration avec les délégués et a continué de recevoir chaque jour une trentaine de personnes venues se renseigner sur le sort d'un parent. En outre, il a reçu de nombreuses demandes de renseignements provenant soit de l'étranger, soit du siège du CICR à Genève. La plupart de ces cas concernaient des recherches de personnes ou la transmission de messages familiaux.

Le bureau de l'Agence a continué d'enregistrer le nom des détenus visités et de tenir à jour son important fichier sur la base des dossiers constitués. Des listes de personnes disparues ont été transmises aux autorités et dans près de 50% des cas, une réponse positive a été donnée aux familles dans un délai d'environ un mois. Les autres cas ont fait l'objet de nouvelles recherches.

L'Agence a également fourni 121 titres de voyage à des personnes réfugiées dans diverses ambassades à Santiago.

Chypre

Ouvert dans ce pays peu après l'éclatement du conflit de 1974, le bureau local de l'Agence centrale de recherches de Genève a été fermé le 31 août 1975, cette activité étant toutefois poursuivie par la Croix-Rouge cypriote, en collaboration avec Genève.

Le problème le plus douloureux demeuré en suspens en 1975 est certainement celui des nombreux disparus dont le sort n'a pas pu être déterminé et au sujet desquels l'ACR a remis à la Croix-Rouge cypriote et à la commission ad hoc intercommunautaire les éléments de dossiers en sa possession, conformément à l'accord passé entre le CICR et la Société nationale, ainsi qu'aux décisions prises par les parties au conflit lors des conversations intercommunautaires.

Les relations postales entre les zones cypriote-grecque et cypriote-turque n'ayant pas été rétablies, la circulation des messages familiaux a encore revêtu une grande importance en 1975, avec un volume d'environ 40 000 messages par mois. Cette tâche a également été reprise par la Croix-Rouge cypriote et les autorités, les délégués du CICR continuant toutefois d'assurer la transmission des messages d'une zone à l'autre sur l'île.

Au 31 décembre, c'est à plus de 1 100 000 que s'établissait le nombre des messages familiaux échangés depuis le début du conflit.

Sous-continent asiatique

Si le conflit du Bangladesh tend à s'estomper dans les mémoires et si les opérations de rapatriements se sont achevées en 1974, les activités de l'Agence liées à ce conflit ne s'en sont pas moins poursuivies, en 1975, à Genève comme sur le terrain.

Avec un mouvement de près de 5 000 plis, le volume du courrier est resté appréciable à Genève, où les fichiers relatifs à l'action INPAK totalisaient plus de 800 000 cartes à fin 1975.

Sur le terrain, l'activité de l'Agence a occupé principalement les délégations de Delhi (délégation régionale) et de Dacca, avec un afflux de demandes d'enquête concernant des militaires pakistanais disparus.

A Dacca, l'Agence a encore reçu et transmis 41 200 messages familiaux, ce qui est très nettement en diminution par rapport à l'année précédente (-84%).

Une importante activité intéressant l'Agence a encore été déployée en 1975 en faveur des minorités non locales du Bangladesh désirant émigrer vers le Pakistan. Les recours formés par les candidats à l'émigration ayant essuyé un premier refus ont été acceptés à Dacca jusqu'à fin mars et transmis aux autorités pakistanaises par la délégation d'Islamabad. A fin 1975, un peu plus de 5 000 recours avaient connu une issue favorable (voir également page 19).

Les activités « agence » de la délégation de Dacca ont été reprises par la Croix-Rouge du Bangladesh le 15 décembre 1975.

Conflits anciens

Sur le plan des activités liées à des conflits plus anciens, principalement la guerre de 1939/1945, l'Agence a traité de nombreuses demandes, émanant de divers horizons, mais principalement d'Allemagne (RFA), France, Benelux, Espagne, Italie et Pologne.

Les demandes provenant de Pologne (7 765 en 1975) et concernant, pour l'essentiel, des attestations de captivité, tendaient à augmenter à la fin de l'année. Ce phénomène était lié à la mise en vigueur en Pologne, le 1^{er} janvier 1976, d'une nouvelle loi portant sur l'amélioration des rentes et pensions.

Notons encore que l'ACR a continué d'établir en 1975 des attestations de captivité concernant la guerre de 1914-1918.

Terminons en relevant qu'avec 49 millions de fiches classées à fin 1975, l'Agence centrale de recherches du CICR est arrivée à la limite des possibilités offertes par les locaux qu'elle occupe.

SERVICE INTERNATIONAL DE RECHERCHES

Géré depuis 1955 par le CICR, le Service international de recherches (SIR) d'Arolsen (République fédérale d'Allemagne) a célébré en 1975 un double anniversaire : les 30 ans d'existence de cette Institution internationale unique en son genre et les 20 ans de présence du CICR à Arolsen.

En 1975, le SIR a reçu 207 809 demandes provenant de 45 pays. Il a fourni 225 559 réponses, se répartissant ainsi :

- 114 896 informations à des auteurs d'ouvrages à la mémoire des victimes de la déportation
- 28 952 informations à des procureurs généraux
- 26 175 certificats d'incarcération
- 12 324 recherches individuelles
- 7 565 informations à des services d'archives et pour des publications
- 6 191 attestations de travail
- 5 397 photocopies
- 5 386 certificats de résidence
- 3 690 actes de décès
- 2 631 documents médicaux
- 1 183 informations d'ordre historique et statistique
- 11 169 divers

Le nombre des fiches de références établies en 1975 s'est élevé à 1 918 531. Le fichier central, qui est le répertoire alphabétique en même temps que la clé d'accès à chacun des documents, totalisait ainsi 41 600 000 fiches à fin 1975.

Comme au cours des précédentes années, le SIR a réussi en 1975 à acquérir une volumineuse documentation relative en particulier aux camps de concentration, contenant des informations d'une importance considérable pour les victimes et leurs familles. Grâce à ces acquisitions successives, Arolsen est devenu le plus important centre de la documentation de l'époque concentrationnaire, bien que cette documentation soit encore fragmentaire et présente passablement de lacunes.

Une grande partie de cette documentation a notamment servi à compléter la liste du *Répertoire des lieux de détention*, ainsi augmentée de 7 camps de la première époque (période 1933-1939), 73 commandos extérieurs et 8 sous-commandos de camps de concentration du temps de guerre.

Une édition révisée de ce *Répertoire* devait paraître en 1975, mais la nécessité d'incorporer tous les renseignements contenus dans la documentation nouvellement acquise a retardé sa publication. Le SIR prévoit de publier cette édition révisée au cours de l'année 1976.

L'exploitation de la nouvelle documentation a aussi permis de déterminer 2 518 nouveaux cas de décès, qui ont été soumis au bureau d'Etat civil spécial par le SIR pour enregistrement officiel.

Depuis sa création, le SIR a reçu plus de 4 millions de demandes et a fourni 5,6 millions de réponses, la différence entre ces deux chiffres s'expliquant notamment par le fait que, pour certaines demandes, la réponse est communiquée à plusieurs services.

III. DÉPARTEMENT DE LA DOCTRINE ET DU DROIT

Rares sont les circonstances où l'activité du Département de la Doctrine et du Droit est mise en vedette par l'actualité. Une exception au cours de ces dernières années : la *Conférence diplomatique sur la réaffirmation et le développement du droit international humanitaire applicable dans les conflits armés*. Le CICR y participe en tant qu'expert privilégié, auteur des textes mis en discussion.

On lira plus loin une relation de la deuxième session de cette Conférence diplomatique tenue en 1975 ainsi que, brossés à grands traits, les autres aspects de l'activité du Département de la Doctrine et du Droit, composé de trois Divisions :

- Juridique
- Sociétés nationales et doctrine
- Diffusion et documentation

De façon générale, ces Divisions travaillent en collaboration de plus en plus étroite avec le Département des Opérations, ainsi que le Rapport Tansley en a fait la suggestion. En effet, le principal objectif commun des deux Départements est d'harmoniser leurs activités respectives, afin qu'en permanence la réflexion juridique et doctrinale s'inspire de l'action et que cette dernière soit guidée par les principes et le droit.

RÉAFFIRMATION ET DÉVELOPPEMENT DU DROIT HUMANITAIRE

Conférence diplomatique — Deuxième session

La deuxième session de la Conférence diplomatique sur la réaffirmation et le développement du droit international humanitaire applicable dans les conflits armés a eu lieu à Genève du 3 février au 18 avril 1975.